

LE 10^{ème} HOMME

Supplément: *Les Dessous de l'UE*

Feu vert pour la feuille verte !

La légalisation du cannabis prend forme

Par Bill Wirtz



Février 2019



Vauban
éditions

Introduction

Après la légalisation du cannabis au Canada en 2018 - faisant du pays d'Amérique du Nord le deuxième au monde à légaliser la substance après l'Uruguay - la discussion sur la légalisation dans d'autres pays s'est accélérée.

L'exemple du Canada est fascinant, en raison du fait qu'il représente à la fois des aspects positifs, dont la maturité de l'industrie de cannabis (très profitable) et la baisse de la criminalité, ainsi que des aspects négatifs, comme la mauvaise réglementation et le maintien du marché noir.

Il s'avère que **le cannabis, plante aux multiples vertus, encore largement sous-estimée, change la vie politique, sociétale et aussi celle des investisseurs.**

Autrefois inconnus dans le monde des entreprises, les businessmen de la feuille verte se retrouvent catapultés sur la scène et prennent aussi conscience de l'importance du lobbyisme politique. Bouleversés par ces changements de mentalité, les hommes politiques ne savent pas encore comment agir et avancent « prudemment » sur ce nouveau terrain.

Aujourd'hui, le cannabis continue à polariser l'opinion publique et politique, mais de façon très différente des années 70. La cause de la libéralisation semble plus ou moins acquise mais c'est la détermination du cadre légal qui fait énormément débat.

Table des matières

Introduction	2
La vague « verte » s'impose partout	3
Le Canada : le modèle à ne pas reproduire	5
Hippie à millionnaire : les nouveaux riches de la marijuana	7
Conclusion	8

La vague « verte » s'impose partout

Je ne parle pas ici d'écologie mais évidemment de la discussion sur la légalisation du cannabis qui gagne en vigueur dans les Parlements des pays Occidentaux ainsi qu'au sein de l'UE.

Cela avait démarré avec l'ouverture du marché en **Uruguay**. Cela dit, le petit Etat sud-américain n'a pas initié beaucoup d'activité commerciale et entrepreneuriale, car la législation y est très restrictive. En effet, **seules les pharmacies ont obtenu des licences de vente pour ce produit**. C'est d'ailleurs cet exemple qui a inspiré des hommes politiques à vouloir une légalisation dans un cadre réglementaire très restrictif... Ce qui n'est pas sans poser problème comme nous le verrons par la suite.

Le Canada a été le deuxième pays à faire le pas. Dans le prochain chapitre je vous parlerai de ce cas spécifique car il a expérimenté les pires effets que peuvent entraîner une légalisation mal-gérée.

En Europe, la situation est marquée par un cadre législatif particulier. Dans tous les pays de l'Europe, le cannabis n'est pas un produit légal, mise à part pour des soins médicaux spécifiques.

Cette utilisation médicale dépend du pays. Globalement il est accessible en Croatie, en Chypre, en Allemagne, en Grèce, en Italie, au Luxembourg, en Lituanie, en Macédoine, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, en Pologne et en Suisse. Cela dit, ce cannabis médical n'est souvent pas produit dans ces pays, mais est importé depuis le Canada. Ces importations sont compliquées, car techniquement le commerce international avec le cannabis est interdit en raison de trois traités des Nations Unies :

- La convention sur les stupéfiants de 1961
- La convention sur les substances psychotropes de 1971
- La convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

En ce moment, ce commerce n'est pas pénalisé pour des raisons médicales mais il agit dans une zone grise législative.

Au Portugal et en République Tchèque, le cannabis est complètement décriminalisé, ce qui a facilité les opérations policières. Au lieu de s'occuper des adolescents qui en fument dans les parcs, les forces de police se focalisent sur les groupes de trafiquants.

Dans un grand nombre d'Etats européens, la possession de petites quantités de cannabis est décriminalisée de façon non officielle. En France, le cannabis récréatif reste complètement illégal. Aux Pays-Bas, la consommation personnelle est décriminalisée, la vente dans des *coffee shops* est tolérée, pourtant la production reste illégale. En gros, la situation est absurde car on a le droit de vendre un produit qui n'a pas le droit d'être produit. Dans un tel contexte, il est absolument impossible de bâtir une véritable industrie mature et organisée.

Au Luxembourg, le gouvernement a annoncé l'ouverture complète du marché du cannabis. Le Grand-Duché pourrait donc devenir **le premier pays européen à donner un vrai cadre législatif à la feuille verte**. En sachant que le Luxembourg est déjà ouvert aux financements venant de partout dans le monde, il est bien probable que les grands noms des entreprises du cannabis essayeront d'opérer via le Luxembourg dans un futur proche.

Au mois de janvier, j'étais invité *au Cannabis Conclave*, un des événements parallèles qui s'est déroulé pendant le Forum économique mondial à Davos. Étant luxembourgeois et ayant un passé dans la politique de mon pays, j'étais invité pour m'exprimer sur la situation luxembourgeoise. Pour faire simple, je ne pense pas que les politiciens de mon pays ont réellement compris la magnitude de leur décision et ce qu'il va se passer s'ils mettent en place une véritable légalisation du cannabis. Il y a de fortes chances que cela soit une véritable mine d'or pour ce petit pays.

Le symbole luxembourgeois sera également un véritable signal pour des pays comme l'Allemagne et la Belgique et pourrait provoquer un effet domino en Europe. Si le Grand-Duché s'organise bien, on aura dans dix ans une industrie légale à plusieurs milliards d'euros implantée en Europe.

Mais en dehors de cet aspect économique, il est nécessaire de s'intéresser aux mauvaises expériences faites au Canada.

Le Canada : le modèle à ne pas reproduire

Légal oui, simple marchandise comme une autre ? Non.

En s'inspirant de l'exemple du Canada, le Luxembourg devrait se garder de reproduire des directives aussi strictes. Au Canada, les producteurs agréés (LP) sont extrêmement régulés et contrôlés. La lourdeur et l'abondance des formalités administratives et des règles de sécurité ont empêché le marché légal de suivre le rythme de la demande.

Cela a été démontré en particulier au Québec, la deuxième plus grande province du Canada, où les magasins de cannabis sont fermés du lundi au mercredi en raison de la pénurie d'approvisionnement.

Les pénuries sont l'une des rares raisons pour lesquelles environ **35 % des consommateurs de cannabis canadiens sont restés sur le marché noir**. Un triste chiffre en sachant que l'objectif de la légalisation est justement de lutter contre le marché noir.

Une autre leçon importante tirée du Canada est la nécessité de maintenir une fiscalité modérée. Au Canada, les consommateurs de cannabis sont soumis à **une taxe d'accise de 10 %**, à **des taxes de vente de plus de 15 %** et à des [taxes locales ou régionales](#) dont le montant varie. Les consommateurs de la province canadienne du Manitoba paient un taux d'imposition de 29 % sur le cannabis légal, ce qui n'inclut pas le [demi-milliard de dollars de frais de conformité](#) appliqués aux producteurs sous licence (LP) dans le processus de production avant que le cannabis n'atteigne le consommateur.

Il est important que les législateurs se souviennent que le prix est l'un des facteurs clés de l'évolution du comportement des consommateurs. Le cannabis légal doit pouvoir concurrencer le marché noir, et pour ce faire, la taxation doit être modeste. Un exemple désagréable et hilarant, du problème fiscal vient de la province canadienne du Nouveau-Brunswick.

Le jour de la légalisation au Nouveau-Brunswick, tous les médias s'étaient focalisés sur la première personne à entrer dans un magasin de cannabis. Ce fameux premier client était ressorti du magasin [sans avoir fait d'achat](#). Sa raison ? *“Les prix sont beaucoup trop élevés et en-dehors de ma gamme de prix.”* Difficile d'être plus explicite.

Une autre erreur commise par le Canada en matière de légalisation concerne les **règles strictes de commercialisation, de marquage et d'emballage qui s'appliquent au cannabis légal**. À quelques différences mineures près, l'emballage du cannabis légal au Canada est traité de la même manière que celui des produits du tabac. Le gouvernement du Canada a mis en place une loi qui oblige le paquet neutre (comme en France). Cette situation est problématique pour les consommateurs pour deux raisons.

En gommant les différences entre les produits (les paquets étant identiques), les consommateurs ne bénéficient pas d'informations sur le contenu. Les marques transmettent des informations, comme l'impact souhaité d'un produit. Pour beaucoup, le cannabis est une nouveauté et il est dans leur intérêt qu'ils puissent prendre des décisions éclairées lorsqu'ils achètent une substance intoxicante comme le cannabis. En mettant le même paquet, on transmet l'idée que tous les produits se valent.

Permettre l'affichage d'une marque permet aussi aux consommateurs de mieux comprendre les produits qui leur sont proposés pour faire des choix plus éclairés. Aussi, l'image de marque est également importante car **un emballage neutre permet aux criminels de faire passer plus facilement leur produit pour des produits légaux**. L'apposition d'une marque sur l'emballage constitue une mesure de lutte contre la contrefaçon, ce qui est important si l'objectif est d'éloigner les consommateurs des sources illégales de cannabis.

De Hippie à millionnaire : les fortunes de la marijuana

Même si la politique canadienne a compliqué la chose, la légalisation au Canada et dans plusieurs Etats américains a quand même ouvert la porte à des investissements considérables.

L'usage du cannabis se développe rapidement aux États-Unis et plus de la moitié des États autorisent l'usage récréatif ou médical du cannabis. [Selon BDS Analytics](#), les ventes mondiales de cannabis passeront de 16,9 milliards de dollars en 2019 à 146,4 milliards de dollars en 2025, soit un taux de croissance de 35 % par an.

Du point de vue d'un investisseur américain, le problème évident est que le cannabis reste illégal au niveau fédéral aux Etats-Unis. Cela crée d'importants problèmes pour les entreprises de cannabis basées aux États-Unis, dont les marges sont minces en raison de l'accès limité aux marchés publics, des coûts réglementaires élevés et d'une série de restrictions bancaires.

Cela donne un avantage prépondérant aux entreprises d'autres pays, en particulier celles venues du Canada.

Les entreprises canadiennes comme Aurora ou Tilray ont vu leur demande et leur valeur exploser ces dernières années. Les investisseurs ont bien compris que c'est un tout nouveau marché qui s'ouvre... et que la demande et les consommateurs existent déjà bel et bien.

Ce qui est le plus incroyable, c'est d'observer comment des gens qui cultivaient en cachette se sont transformés en entrepreneurs à succès. D'un jour à l'autre, ils sont devenus des patrons de petites entreprises qui doivent fournir un produit légal de qualité. Le succès qu'ils ont rencontré a souvent fait les gros titres des journaux américains ou canadiens.

J'ai aussi vraiment pu sentir cet engouement financier et entrepreneurial pour ce secteur lors de l'événement "*Cannabis Europa*" à Paris. On pouvait même y rencontrer des PDG très sérieux... qui fumaient du cannabis pendant les pauses-café.

Conclusion

L'industrie du cannabis est en train de prendre sa place en Europe. Suivant l'exemple luxembourgeois, d'autres pays pourraient suivre le Grand-Duché et ouvrir les vannes pour un marché prospère et fructueux.

Les questions réglementaires vont évidemment agiter les parlements pendant des années... et on peut s'attendre à de nombreuses déconvenues.

Cependant, il semble inévitable d'observer en Europe une légalisation progressive de cette substance. Le succès canadien et américain, qui rapporte également des millions de taxes à leurs états respectifs, finira par durablement influencer les lois du Vieux Continent.

Ironiquement, le produit-phare d'une certaine gauche risque également de devenir le moteur d'un nouvel entrepreneuriat tout ce qu'il y a de plus capitaliste...

INVESTIR DANS LE CANNABIS MAINTENANT

Découvrez dès maintenant notre offre spéciale du *Cercle des Initiés* pour investir dans l'industrie du cannabis.

PLUS D'INFORMATIONS



1. L'information publiée dans cette publication. Cette publication fournit des informations et du matériel de nature générale. Vous n'êtes pas autorisés ni ne devez compter sur ce guide comme une source de conseils juridiques, de conseils d'entreprise, ou de conseils de toute autre nature. Vous agissez à vos propres risques en vous appuyant sur le contenu de ce guide. En aucun cas les propriétaires ou auteurs de ce guide ne peuvent être tenus responsables des actions, décisions ou tout autre comportement auxquels vous vous prêtez ou non se fondant sur le contenu de ce guide.

2. Risques reliés à l'utilisation de cette publication. Les auteurs ou propriétaires de cette publication ne seront pas tenus responsable pour toute pertes, dommages ou réclamations résultants d'événements relevant des catégories suivantes :

- (1) Les erreurs commises par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les mots de passe oubliés, les paiements envoyés aux mauvaises adresses Bitcoin ou autres cryptomonnaies et les suppressions accidentelles de portefeuilles.
- (2) Les problèmes de logiciel de site Web et/ou de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les fichiers portefeuille corrompus, les transactions incorrectement construites, les logiciels malveillants et/ou tout logiciel ou service en lien avec ce guide.
- (3) Les défaillances techniques dans le matériel de l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., la perte de données attribuable à un périphérique de stockage défectueux ou endommagé.
- (4) Les problèmes de sécurité rencontrés par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les accès non autorisés aux portefeuilles et/ou aux comptes des utilisateurs.
- (5) Les actions ou inactions de tiers et/ou les événements rencontrés par des tiers, e.g., les faillites des fournisseurs de services, les attaques de sécurité à l'information ciblant les fournisseurs de services et les fraudes menées par des tiers.

3. Risques d'investissement. L'investissement dans les actions, Bitcoins et autre cryptomonnaies peut mener à des pertes financières sur de courtes ou même de longues périodes. Les investisseurs doivent aussi anticiper de larges fluctuations dans les prix. L'information publiée dans ce guide ne peut garantir que les investisseurs ne subiront pas de pertes financières.

Vauban Éditions SA – Adresse : Avenue morges 88, case postale 1474 – 1001 Lausanne